

2022

Les négociations 2022 : une réussite primordiale pour le futur de VSF et de Renault !

Négociations et échanges importants à venir durant l'année :

- Les Négociations Annuelles Obligatoires.
- Intéressement local VSF.
- L'indemnisation en cas de chômage partiel.
- Le suivi des mesures d'embauches, de départs, de formations et d'activité.
- La protection sociale.
- La Qualité de Vie au Travail.



Ce début d'année 2022 est marqué par l'application de l'accord « **RE-Nouveau France 2025** » qui engage des mesures importantes pour Renault et ses salariés en France pour les 3 prochaines années.

Pour la CFE-CGC, il ne pouvait y avoir de plan stratégique solide sans projet social pertinent en parallèle. L'accord que nous avons entériné, est un atout pour l'ambition portée par notre groupe en France, et nous nous en félicitons.

Cependant, ne nous méprenons pas, **le bilan ne sera définitivement dressé qu'à la fin de l'accord, au travers de résultats tangibles !**

Pour **VSF** nous serons vigilant et continuons à alerter sur la baisse des effectifs et la charge augmentant sur nos projets comme **XDD** et **XFK**. Sans oublier l'amont avec le **FlexEVan** et tous les **€uro7** qui impactent toute la gamme VU.

Nous suivons également la mise en place de le Join Venture **HYVIA** qui est installé au bâtiment H5. Une nouvelle filiale Renault qui, va porter l'avenir de nos VU dans la transition énergétique. Ils sont aujourd'hui un peu moins de 40 salariés avec un objectif à 100 personnes à fin 2022.

Contact

CFE-CGC VSF RENAULT
API : FR VSF 0F5 0 00
Tél : 06.17.44.10.00
E-Mail : cfecgc.renaultvsf@gmail.com



Télétravail pendant la crise et après : **OUI CELA EST POSSIBLE !**

Si le succès de l'accord sur les nouveaux modes de travail n'est plus à démontrer sur les sites d'Ile-de-France, la mise en œuvre « singulière » sur les sites industriels a créé beaucoup de mécontentement chez les salariés, nos usines aussi ont le droit au télétravail quand c'est possible !

Sur VSF nous sommes vigilant à la possibilité d'adhérer équitablement au dispositif de télétravail. Vous pouvez nous alerter si ce n'est pas le cas.

A savoir

Depuis la signature de l'accord sur les nouveaux modes de travail le 10 Juin 2021, déjà plus de **500 salariés de VSF** sont entrés dans le dispositif, soit près de **85% des salariés**.

Vœux de **M. SENARD**

A ce stade, l'année 2022 est cadrée par des choix stratégiques et désormais des mesures sociales, même si certaines sont encore à construire.

M. SENARD s'est exprimé lors de ses vœux sur le fait que l'année 2022 se déroulera dans un contexte encore incertain, y compris sur le plan sanitaire, mais qu'elle lui inspirait une grande confiance. La CFE-CGC souhaite vivement que ses vœux soient exaucés.

L'un des signes encourageants est l'atteinte des objectifs CAFE pour 2021. Cela démontre que les efforts consentis par les équipes installent le groupe dans une tendance favorable alors que les exigences réglementaires se sévèrent.

L'intéressement financier récompense les salariés. Espérons que les résultats 2021 publiés en février démontreront que le groupe est dans une trajectoire de redressement solide.

La CFE-CGC, forte de ses valeurs et de la confiance que vous lui témoignez chaque année, répondra présente à ces enjeux.

Vous souhaitez être informé et recevoir les infos CFE-CGC VSF, envoyez-nous un mail à l'adresse suivante :

***cfecgc.renaultvsf@gmail.com ou
laurent.lm.mauduit@renault.com***



**RETROUVEZ NOS ACTUS SUR L'APPLI CFE-CGC GROUPE RENAULT
www.cfecgc-intercentre-renault.fr**